



Acheteurs installent leurs meubles sans autorisation grâce à l'agence

Par **Jean Latourugue**, le **08/03/2021** à **14:51**

Bonjour,

J'ai signé un compromis de vente le 10/02, qui me laisse 3 mois pour quitter les lieux. L'agence, sans aucune autorisation, alors même que la demande d'installation anticipée des meubles avait été repoussée (courriels faisant foi), leur a ouvert la maison pour qu'ils y mettent leurs meubles, en poussant les nôtres. Les déménageurs n'étaient apparemment pas des professionnels. Je n'ai été averti par l'agence qu'après l'opération.

L'agence plaide le malentendu. Je suis censé lui payer une commission de 20 000 euros.

L'acquéreur est anglais et fait semblant de ne rien comprendre.

Les notaires sont visiblement fatigués.

Je vous remercie pour vos conseils.